



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **4 novembre 2019**

Délibération n° 2019-3891

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Prestations de nettoyage globalisé des sols avec des moyens mécanisés et enlèvement des déchets collectés - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les deux accords-cadres de services**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage**

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Baume

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beutemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 4 novembre 2019**Délibération n° 2019-3891**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Prestations de nettoyage globalisé des sols avec des moyens mécanisés et enlèvement des déchets collectés - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les deux accords-cadres de services**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les présents accords-cadres ont pour objet les prestations de nettoyage globalisé des sols ainsi que l'enlèvement des déchets collectés. Il s'agit de conjuguer des moyens mécanisés (balayeuses) et des moyens humains à pieds munis d'une lance haute pression pour rabattre les déchets vers le véhicule d'aspiration. Cela permet de nettoyer simultanément la chaussée, les caniveaux et les trottoirs lors d'un même passage.

Le présent dossier a donc pour objet, d'une part le lancement d'une procédure en application des articles L 2124-2, R 2124-2 et R 2161-1 à R 2161-5 du code de la commande publique (CCP) pour l'attribution de 2 accords-cadres relatifs aux prestations de nettoyage globalisé des sols et d'enlèvement des déchets collectés, et d'autre part, l'autorisation de signer lesdits accords-cadres.

Ces accords-cadres feront l'objet de bons de commande, conformément aux articles R 2162-1 à R 2162-6 et R 2162-13 et 14 du CCP.

Les présents accords-cadres intègrent des conditions d'exécution à caractère social et prévoient, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Les présents accords-cadres à bons de commande seraient passés pour une durée ferme de 5 ans.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné :

- lot 1 : nettoyage globalisé des sols sur les territoires centre-ouest, ouest-sud et nord-ouest, qui comporterait un engagement de commande minimum de 7 500 000 € HT, soit 8 250 000 € TTC et maximum de 23 000 000 € HT, soit 25 300 000 € TTC pour la durée ferme du marché,
- lot 2 : nettoyage globalisé des sols sur les territoires centre-est et est, qui comporterait un engagement de commande minimum de 2 000 000 € HT, soit 2 200 000 € TTC et maximum de 6 000 000 € HT, soit 6 600 000 € TTC pour la durée ferme du marché.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits accords-cadres, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres en vue de l'attribution de 2 accords-cadres à bons de commande relatifs aux prestations de nettoyage globalisé des sols et d'enlèvement des déchets collectés.

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables (article R 2122-2 du code de la commande publique) ou procédure avec négociation (article R 2124-3 6° dudit code) ou par la voie d'un nouvel appel d'offres (article R 2124-2 dudit code), selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

3° - Les offres seront choisies par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole.

4° - Autorise monsieur le Président à signer les 2 accords-cadres relatifs aux prestations de nettoyage globalisé des sols et d'enlèvement des déchets collectés, ainsi que tous les actes y afférents :

- lot 1 : nettoyage globalisé des sols sur les territoires centre-ouest, ouest-sud et nord-ouest, qui comporterait un engagement de commande minimum de 7 500 000 € HT, soit 8 250 000 € TTC et maximum de 23 000 000 € HT, soit 25 300 000 € TTC pour la durée ferme du marché,

- lot 2 : nettoyage globalisé des sols sur les territoires centre-est et est, qui comporterait un engagement de commande minimum de 2 000 000 € HT, soit 2 200 000 € TTC et maximum de 6 000 000 € HT, soit 6 600 000 € TTC pour la durée ferme du marché.

5° - Les dépenses de fonctionnement en résultant seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020 et suivants - chapitre 011 - opération n° 0P24O2458.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.